

# Colloque "Le travail à domicile saisi par le droit social"

*Campus de Pau*

Du 23 juin 2022 au 23 juin 2022



Colloque Le travail à domicile saisi par le droit social

24 juin 2022 - 14h - Amphithéâtre de la présidence

Le travail à domicile affiche une double dimension. Selon une première acception, il renvoie au travail accompli au domicile du particulier employeur. Sous un angle plus contemporain, en particulier avec l'extension recours du télétravail, c'est au domicile du salarié que s'exécute le travail.

De l'intégration à la sphère professionnelle d'un lieu traditionnellement associé à la vie personnelle, à l'attribution de la qualité d'employeur à un non-professionnel, le traitement du travail à domicile par le droit social soulève de nombreuses questions. Cette demi-journée d'étude envisage dans leur globalité les problématiques suscitées par cette

forme singulière de travail salarié.

Inscription auprès de  [Célia Salabaraàs](mailto:Celia.Salabaraas@univ-pau.fr)

 [Télécharger le programme](#)

